



L'enjeu de la transmission des exploitations est important en Franche comté, il existe un dispositif d'accompagnement par le biais des Points Accueil Transmission ainsi qu'un Répertoire Départ à l'Installation gérés par les chambres d'agriculture du département de la Haute Saône animés par des conseillers transmission identifiés.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, des cessations anticipées d'activités sont à prévoir. La formation, articulée à d'autres modalités d'accompagnement, a un rôle à jouer pour permettre aux cédants d'être des acteurs avisés dans la conduite de leur projet de cessation d'activité.

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices de plus de 50 ans.

OBJECTIF DE FORMATION

DEFINIR LES ETAPES DE SA TRANSMISSION

Démarches à réaliser pour une cessation d'activité et les interlocuteurs

CONNAITRE LES CRITÈRES DE RÉUSSITES D'UN PROJET

Identifier le sens et les motivations pour le chef d'exploitation à la transmission de son exploitation

LA TRANSMISSION DES BAUX ET LE CONTRÔLE DES STRUCTURES

S'approprier le statut du fermage (baux, montant fermage)

ORGANISER LA TRANSMISSION DE SON PATRIMOINE

Transmission à ses héritiers / protection du conjoint / droits de succession

ANALYSE DE LA TRANSMISSIBILITÉ D'UNE EXPLOITATION ET ÉVALUATION DU PATRIMOINE

Lister les différents critères structurels et déterminer les atouts et contraintes vis-à-vis de la transmission

LA RETRAITE, UNE NOUVELLE ÉTAPE DE VIE

Être capable de préparer les étapes de changement de sa vie en prévision de sa retraite

CONTENU DE LA FORMATION

Journée 1 :

Définir les étapes de sa transmission et définir son plan d'action, de ses besoins et les outils d'optimisation du patrimoine.
Seront abordés : les conséquences d'une transmission non préparée, les démarches « évidentes » et les démarches à ne pas oublier. Élaboration d'une typologie de transmission des exploitations et les conséquences fiscales.

Journée 2 :

Se projeter dans le post-cessation d'activité, connaître les trimestres nécessaires pour un départ en retraite, nouvelle réglementation retraite.
Envisager l'organisation de sa transmission en fonction de ses objectifs et connaître les modalités de la transmission des baux.
Seront abordés : les outils d'optimisation patrimoniale et successorale, puis les étapes de transmission permettant de définir son plan d'action.

Journée 3 :

Acquérir une méthodologie pour analyser la transmissibilité d'une exploitation et évaluer sa cohérence avec les objectifs professionnels du cédant. Savoir évaluer la valeur de son entreprise.
Seront abordés : les étapes de changement de sa vie en prévision de sa retraite.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation + tour de

DATES ET HORAIRES

Jeudi 22 octobre 2026 de 9H à 17H

Mardi 03 novembre 2026 de 9H à 17H

Mardi 10 novembre 2026 de 9H à 17H

SOIT 21 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public : Agriculteurs et agricultrices de plus de 50 ans

Prérequis : Exploitants agricoles ayant un projet de transmission

LIEU ET RESTAURATION

Lieu : Maison des agriculteurs de VESOUL

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

INTERVENANTS

Laetitia FAYARD, conseillère transmission, installation de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, Maître Emilie TOURNIER, notaire à VILLERSEXEL, Bernard LAUCOU, juriste au service juridique agricole 70/90, et Nicole BOITEUX, formatrice-coach chez Amplitudecoach 21

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Laetitia FAYARD

Inscription jusqu'au **12 octobre 2026** via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

Prise en charge intégralement par le fond de formation VIVEA

Pour les non-contributeurs

861 euros

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38